

Pourquoi les économistes défendent une plus forte taxation de l'héritage

Alternatives Economiques – Antoine Cariou – 14 janvier 2024

r

Extraits. Article complet réservé aux abonnés ?

https://www.alternatives-economiques.fr//economistes-defendent-une-plus-forte-taxation-de-lheritage/00101832?utm_source=emailing

Il est rare qu'un consensus émerge chez les économistes pour réclamer davantage d'impôts. C'est le cas avec la taxation de l'héritage, jugée insuffisante et inefficace par trois rapports. Passage en revue de leurs arguments.

« *Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus.* » En 1778, les mots de Beaumarchais dénonçant dans *Le mariage de Figaro* le privilège de l'héritage dégageaient le chemin de la Révolution française. Deux siècles et demi plus tard, les économistes reprennent le flambeau et plaident pour une réforme de la fiscalité des donations et des successions, afin de limiter les inégalités.

C'est en tout cas ce que préconisent trois importants rapports parus l'an passé, dont [celui de l'OCDE](#) et le rapport Blanchard-Tirole sur les « grands défis économiques », remis à Emmanuel Macron. Le dernier en date, [publié en décembre par le Conseil d'analyse économique \(CAE\)](#), plaide pour une taxation accrue de l'héritage des plus fortunés.

D'où vient un tel consensus dans une discipline qui ne nous a pas habitués à défendre ainsi des mesures égalitaristes ?

1/ Un constat partagé

Si les économistes s'accordent pour réformer la fiscalité de l'héritage, c'est d'abord parce qu'ils partagent un même constat : celui du retour d'une société d'héritiers. Les conclusions de l'OCDE à cet égard sont sans appel : « *La part des héritages dans la richesse privée retrouve*

les sommets observés au début du XX^e siècle dans de nombreux pays. »

Le grand retour du protectionnisme

La part du 1 % les plus riches dans le patrimoine total y est ainsi passée de 15 % à 25 %, entre 1985 et 2015. Une proportion encore plus aiguë qu'à l'international, où 18 % de ce patrimoine total est détenu par le seul 1 % les plus riches, selon l'OCDE.

« Cette dynamique-là avait disparu de nos économies dans la deuxième moitié du XX^e siècle, car les patrimoines avaient été effacés par les deux guerres, l'hyperinflation et la crise de 1929. Il n'y avait plus rien à léguer », retrace Camille Landais.

La part du patrimoine, qui dépassait 600 % du revenu national en 1914, était en effet tombée à 200 % en 1950. Elle est remontée à 600 % en 2020, selon le CAE.

Davantage de patrimoine, c'est aussi davantage d'héritage. Alors que la somme des transmissions patrimoniales représentait à peine 5 % du revenu national en 1950, elle dépasse les 15 % aujourd'hui.

En conséquence, la part du patrimoine hérité dans le patrimoine total représente désormais 60 %, contre 35 % au début des années 1970. Et cela n'est pas près de s'arrêter, à en croire le rapport Blanchard-Tirole, selon lequel la part des transmissions dans le revenu disponible des ménages passera de 19 % aujourd'hui à plus de 25 % en 2050, en partie à cause de la disparition des baby-boomeurs.

2/ Des inégalités démultipliées

Le retour de l'héritage inquiète les économistes, car les inégalités patrimoniales sont bien plus prononcées encore que les inégalités salariales.

« En France, les 10 % les plus riches possèdent 60 % du patrimoine total net », soulignait le [rapport 2022 sur les inégalités mondiales, publié en décembre par le Laboratoire sur les inégalités mondiales](#), sous l'égide de Thomas Piketty, Lucas Chancel, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman. Par comparaison, les 10 % les plus riches détiennent

en France 27,3 % des revenus après impôts et prestations sociales, selon les données les plus récentes de l'Insee.

Les inégalités persistent lorsque l'on y ajoute les successions. Selon une étude du Crédoc de 2017, seul un tiers des Français a déjà bénéficié d'un héritage ou d'un don, équivalents au moins à 5 000 euros. Et, au total, si la moitié de la population française hérite de moins de 70 000 euros au cours d'une vie, 10 % d'entre eux se voient transférer plus de 500 000 euros de patrimoine.

Ces inégalités s'accroissent encore plus lorsque l'on zoome vers le haut de la distribution : le top 1 % des héritiers les plus fortunés reçoit en moyenne 4,2 millions de droits net et le top 0,1 % en reçoit, lui, 13 millions, relève le CAE.

« L'héritage moyen des 0,1 % les plus riches représente 180 fois l'héritage médian, alors que le ratio entre le revenu du travail médian et celui des 0,1 % les mieux rémunérés dépasse à peine 10 », analyse Camille Landais.

Et ce phénomène se renforce, car ceux qui ont reçu un niveau d'épargne élevé vont continuer à accumuler des rendements, tout en les dépensant moins que les individus héritant de petites sommes, poursuit l'économiste..

Pire, le CAE estime que *« le top 1 % des héritiers d'une cohorte peut désormais obtenir, par une simple vie de rentier, un niveau de vie supérieur à celui obtenu par le top 1 % des "travailleurs" »*. De quoi décrédibiliser les discours sur la méritocratie et la valeur du travail.

3/ Une fiscalité inefficace

Rare sont les économistes qui montent au créneau pour défendre la fiscalité sur l'héritage. Pas parce qu'ils pensent qu'il y a trop d'impôts, mais parce qu'il n'y en a pas assez...

A en croire les comparaisons internationales, la France se classe pourtant parmi les pays qui taxent le plus les héritages. Les taux d'imposition s'y étalonnent de 5 %, une fois retranchés les 100 000 euros d'abattement en ligne directe, à 45 % pour les patrimoines de plus de 1,8 million d'euros transmis entre parents et

enfants. Le taux maximum d'imposition y est même de 60 % pour les successions en ligne indirecte (voir le [barème](#)).

« Mais cette progressivité n'est que théorique, relève Camille Landais. Car elle est en réalité mitée par d'agressifs dispositifs d'exemptions et d'exonérations fiscales. »

Le système socio-fiscal français, qui corrige autant que faire se peut les inégalités de revenus, est beaucoup moins efficace en matière d'inégalités de patrimoine.

Ainsi, 35 % à 40 % des flux de patrimoine taxables échappent au fisc, évalue le CAE. *« La taxation des fortunes des rentiers n'a rapporté que 12,5 milliards d'euros en 2015, soit 0,56 % du PIB, alors que le flux total des transmissions patrimoniales annuelles pèse 15 % du PIB »*, indique même le rapport Blanchard-Tirole.

D'autres ficelles d'optimisation existent : elles consistent à planifier les donations à ses héritiers tout au long d'une vie. Ainsi, trois donations de 100 000 euros au cours d'une vie, ajoutées à un héritage de 200 000 euros au décès de chacun des deux parents coûtent moins cher en droits de succession qu'un héritage de 700 000 euros versé d'un coup au décès des ascendants.

« En matière de taxation des successions, les marges de manœuvre sont donc très importantes », souligne l'OCDE.

« C'est pour cela que concernant les débats économiques sur la légitimité de l'héritage, l'argumentation s'est déplacée sur le niveau, et les modalités, de la taxation des successions et des donations », rapporte le Conseil d'orientation des retraites (COR), dans une note consacrée à l'héritage publiée en décembre dernier.

Alors, comment mieux taxer ? A cet égard, les économistes partagent nombre de convictions communes pour restaurer une fiscalité progressive et homogénéiser la taxation des successions. Le CAE, les rédacteurs du rapport Blanchard-Tirole et l'OCDE préconisent ainsi tous de s'attaquer aux niches fiscales.

« Les pays devraient envisager de réduire les exonérations et les allègements fiscaux pour lesquels il n'existe pas de justification solide

et qui ont tendance à être régressifs », indique l'organisation internationale dans son rapport.

Autre point commun entre les trois rapports, tous proposent prendre en compte la totalité du patrimoine reçu par les héritiers au cours de leur vie pour déterminer leur taux d'imposition, et non plus de le calculer lors de chaque donation ou succession dont ils bénéficient comme c'est le cas aujourd'hui.

Si une telle réforme était mise en place, comme c'est déjà le cas en Irlande, il n'y aurait donc, par exemple, pas d'avantages à recevoir quatre fois 100 000 euros plutôt que 400 000 euros en une fois. Et l'imposition des transmissions serait ainsi progressive en fonction du montant cumulé reçu par ces derniers, de sorte que ceux qui reçoivent davantage soient imposés à des taux plus élevés.

L'OCDE et le CAE appellent également à harmoniser les taux de taxation sur l'héritage quels que soient les liens de parenté entre le légataire qui transmet son patrimoine et son héritier, pour ainsi réduire les taux d'imposition sur les lignes indirectes.

L'étude du CAE n'en fait pas une recommandation mais, parmi leurs simulations, les auteurs soulignent qu'une succession calculée en prenant en compte les donations et avec un abattement de 200 000 euros ferait 99 % de « gagnants ou non impactés » chez les héritiers, tout en rapportant plus de 10 milliards d'euros supplémentaires aux finances publiques.

Enfin, le rapport de l'OCDE évoque la possibilité d'un impôt annuel sur la fortune, combiné à un impôt progressif sur l'épargne. Cela souligne l'importance de prendre en compte l'impôt sur les successions dans un plus grand ensemble que sont les impôts sur le patrimoine et les revenus.

4/ Une pédagogie nécessaire

Les économistes ont beau s'entendre sur sa nécessité, l'impôt sur l'héritage reste un objet politique radioactif : il est autant plébiscité par les spécialistes que détesté par la population.

« L'impopularité de l'imposition des transmissions de patrimoine dans de nombreux pays, y compris en France, repose en partie sur des considérations éthiques », remarquent Stéphanie Stantcheva et Dani Rodrik dans le rapport Blanchard-Tirole. *« Or, dans le même temps 85 % des personnes interrogées lors de notre enquête estiment qu'il n'est pas juste que des enfants nés dans des familles aisées aient accès par héritage à davantage de facilités que des enfants issus de familles moins riches et 54 % des répondants sont (très) favorables à l'idée de rendre la fiscalité des successions plus progressive. »*

Le manque d'enthousiasme pour cet impôt pourrait donc s'expliquer par un malentendu sur sa nature. *« L'idée qu'il faut refermer le débat de la taxation de l'héritage car les Français ne sont pas prêts à l'avoir est fautive. Ils manquent simplement d'information et la leur délivrer pourrait apporter du soutien en faveur de cette politique »,* abonde Camille Landais.

5/ Taxer pour quoi faire ?

Si les économistes s'accordent sur la nécessité de réformer la fiscalité de l'héritage, leurs préconisations quant à l'utilisation des nouvelles recettes fiscales dégagées n'en sont pas moins différentes. Elles se basent malgré tout sur des motivations communes : favoriser l'égalité des chances et la répartition des richesses.

Pour la commission Blanchard-Tirole, c'est dès l'enfance qu'il faut agir pour donner à tous la même chance de réussir. *« Ces recettes pourraient servir à financer des investissements accrus dans la petite enfance et l'éducation afin de permettre l'égalité des chances entre enfants de différentes origines sociales »,* écrit le tandem Stéphanie Stantcheva et Dani Rodrik.

Leurs recommandations vont même plus loin et appellent à une réforme du système éducatif français, qu'ils jugent inégalitaire. *« Un effort doit être réalisé pour orienter davantage de fonds vers les écoles les plus mal loties et les zones défavorisées, où l'utilité des dépenses publiques pourrait être la plus élevée »,* poursuivent-ils.

Autres recommandations : une revalorisation du montant des salaires des enseignants, jugés trop faibles, et une augmentation du nombre

de classes de maternelles, qui accueillent en moyenne 23 enfants par enseignant en France, contre 14 pour la moyenne de l'OCDE.

« Nos propositions portent aussi sur l'amélioration de la transition entre l'école et la vie active, en rattrapant le retard en matière d'apprentissage mais aussi en informant davantage les jeunes des milieux défavorisés sur l'importance des qualifications, les emplois et les carrières disponibles », ajoutent-ils.

Proposition phare du CAE : une dotation universelle en capital à chaque individu une fois la majorité atteinte. Cette dotation correspond au versement d'une somme d'argent à une personne (ici un jeune adulte), afin de lui donner accès à un capital de départ, pour mieux démarrer dans la vie. Le CAE préconise ainsi de redistribuer la valeur économique de la somme des transmissions patrimoniales réalisées chaque année pour favoriser la répartition des richesses.

Pour financer leur mesure, les économistes du CAE suggèrent de réduire, voire de supprimer les dispositifs d'exonération et d'exemption de la fiscalité de l'héritage. *« Il est possible de réduire les droits de succession pour 99,9 % de la population, tout en générant des recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 12 milliards d'euros »,* écrivent-ils. Il suffirait pour cela d'appliquer un taux de prélèvement sur l'héritage de 40 % au top 0,1 %.

« L'utilisation de recettes fiscales ainsi récupérées pourrait financer une garantie en capital allant jusqu'à 40 000 euros, versée à la majorité sur la base de la citoyenneté », poursuivent les auteurs de la note.

Cette idée avait déjà été popularisée par [Thomas Piketty dans *Capital et idéologie* en 2019](#), où il suggérait de doter tous les jeunes de 25 ans d'un capital de 120 000 euros, équivalent à 60 % du patrimoine moyen.